

AR PREFECTURE

013-241300375-20201203-DEL144\_2020-DE  
Regu le 07/12/2020



AVENANT N°1

CONTRAT REGIONAL  
D'EQUILIBRE TERRITORIAL  
2019–2022

**REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR  
PAYS D'ARLES**



**ENTRE**

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par son Président, Monsieur Renaud MUSELIER, dument habilité par la délibération de l'Assemblée régionale n°..... en date du ....., ci-après désignée « la Région »

D'une part,

**ET**

Le PETR du Pays d'Arles, représenté par son Président Michel PECOUT, dument habilité par délibération n°..... en date du ....., ci-après désigné « le PETR » ou « le Chef de file »

La Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, représentée par son Président, Monsieur Patrick de CAROLIS, dument habilité par délibération n°..... en date du ....., ci-après désignée «ACCM»

La Communauté d'Agglomération Terre de Provence Agglomération, représentée par sa Présidente, Madame Corinne CHABAUD, dument habilitée par délibération n°..... en date du ....., ci-après désignée «TPA»

La Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles, représentée par son Président, Monsieur Hervé CHERUBINI, dument habilité par délibération n°..... en date du ....., ci-après désignée «CCVBA»

L'ensemble des 4 partenaires désignés « Le Territoire »

D'autre part,

Vu le règlement financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ;

Vu la délibération n° 17-1107 du 15 décembre 2017 approuvant les termes du plan climat « Une COP d'avance » ;

Vu la délibération n°18-35 du 16 mars 2018 approuvant les principes et modalités des contrats régionaux d'équilibre territorial de nouvelle génération ;

Vu la délibération n°19-350 du 26 juin 2019 adoptant le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires après consultation et enquête publique ;

Vu la délibération n°19-352 du 26 juin 2019 du Conseil régional relative à l'approbation du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (ci-après désigné le CRET) du Pays d'Arles ;

Vu l'article 6 de ce contrat qui prévoit que le CRET comprend une clause de revoyure à mi-parcours et peut faire l'objet d'avenants afin de revoir la programmation, de la réorienter en fonction de la maturité des projets ou d'intégrer de nouvelles opérations ;

Vu le Comité de pilotage qui s'est réuni en visio-conférence le 17 Novembre 2020 ;

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 – Objet de l’avenant**

Le présent avenant porte sur la revoyure à mi-parcours du CRET du Pays d’Arles, en application de l’article 6 du contrat initial.

Il a pour objet de modifier la programmation initialement prévue en annexe 2 du contrat.

**Article 2 - Structuration du contrat ; volet opérationnel**

L’annexe du présent avenant remplace celle figurant initialement en annexe 2 du contrat initial, relative au volet opérationnel tel que défini dans son article 4.

**Article 3 – Prise d’effet de l’avenant**

L’avenant 1 au Contrat régional d’équilibre territorial prend effet dès sa notification par la Région.

**Article 4 - Autre disposition**

Les autres dispositions du contrat initial ainsi que son annexe 1 demeurent inchangées.

Fait à Marseille, le

<p style="text-align: center;"><b>Le Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d’Azur</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Renaud MUSELIER</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Le Président du Pôle d’Equilibre Territorial et Rural du Pays d’Arles</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Michel PECOUT</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Le Président de la Communauté d’Agglomération Arles- Crau-Camargue-Montagnette</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Patrick de CAROLIS</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>La Présidente de la Communauté d’Agglomération Terre de Provence</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Corinne CHABAUD</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Hervé CHERUBINI</b></p>	

## ANNEXE 2 modifiée

# TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA PROGRAMMATION

Opération	Maître d'ouvrage	Coût total contractualisé	Montant Région prévisionnel	Taux d'intervention Région
<b>AXE 1 ECO MOBILITE</b>				
Pôle d'échange multimodal PEM gare d'Arles : études de libération foncière	ACCM / Arles / SNCF réseau / SNCF gare et connexion	80 000,00 €	16 000,00 €	20%
Pôle d'échange multimodal PEM gare d'Arles : acquisition fonciers SNCF	ACCM / Arles	1 200 000,00 €	240 000,00 €	20%
Pôle d'échange multimodal PEM gare d'Arles : étude d'aménagement du quartier de gare	ACCM / Arles	300 000,00 €	120 000,00 €	40%
Pôle d'échange multimodal PEM gare d'Arles : études AVP de mise en accessibilité des quais	SNCF réseau	350 000,00 €	115 500,00 €	33%
Aménagement d'un itinéraire "modes doux" - tronçon centre-ville / pont Van Gogh - études	Arles	30 000,00 €	15 000,00 €	50%
Aménagement d'un itinéraire "modes doux" - tronçon centre-ville / pont Van Gogh - foncier	ACCM / Arles	448 695,00 €	89 739,00 €	20%
Aménagement et piétonisation du centre de ville d'Arles	ACCM / Arles	1 800 000,00 €	499 500,00 €	28%
Aménagement de voies en faveur des mobilités douces dans le centre-ville de Tarascon	Tarascon / ACCM	758 262,00 €	151 653,00 €	20%
<b>TOTAL AXE 1 (8 opérations)</b>		<b>4 966 957,00 €</b>	<b>1 247 392,00 €</b>	

AXE 2 UNE REGION NEUTRE EN CARBONE				
MIN de Châteaurenard : AMO énergétique sur l'ensemble du redéploiement du MIN	SPL / TPA	74 905,00 €	50 000,00 €	67%
MIN de Châteaurenard : bornes de recharge pour véhicules électriques	SPL / TPA	540 000,00 €	150 000,00 €	28%
Réhabilitation et construction de logements sociaux durables au-delà de la réglementation en vigueur : RT 2012 - 20% hors PV pour le neuf (PLAI/PLUS/PSLA), BBC rénovation hors PV pour les réhabilitations du parc social (PLAI/PLUS/PSLA)	Bailleurs sociaux / associations agréées	Enveloppe	1 204 352,00 €	Enveloppe
Réhabilitation énergétique du parc privé : OPAH Renouveau Urbain ACCM	ACCM	Enveloppe	759 993,00 €	Enveloppe
Réhabilitation énergétique du parc privé : OPAH TPA	TPA	Enveloppe	300 000,00 €	Enveloppe
Réhabilitation énergétique du parc privé : Etude pré-opérationnelle Plan de Sauvegarde copropriété des Ferrages à Tarascon	ACCM	204 000,00 €	40 800,00 €	20%
Réhabilitation énergétique du parc privé : Travaux Plan de Sauvegarde copropriété des Ferrages à Tarascon (parties communes et parties privatives)	ACCM	Enveloppe	326 250,00 €	Enveloppe
Rénovation du Mas du Pont de Rousty (bâtiment), siège du PNRC	PNRC	843 000,00 €	328 770,00 €	39%

## AR PREFECTURE

013-241300375-20201203-DEL144\_2020-DE

Recu le 07/12/2020

Rénovation du Mas du Pont de Rousty (chaufferie bois - étude de faisabilité), siège du PNRC

PNRC

5 000,00 €

3 500,00 €

70%

Rénovation du Mas du Pont de Rousty (chaufferie bois - travaux), siège du PNRC

PNRC

95 000,00 €

28 500,00 €

30%

Construction de bâtiments techniques ACCM (service gestion des déchets)

ACCM

783 000,00 €

234 900,00 €

30%

Plan Solaire - AMI foncier dérisqué - Étude de pré-faisabilité pour l'installation de centrales photovoltaïques sur les bâtiments et parkings publics des communes du Pays d'Arles

PETR Pays d'Arles

120 000,00 €

84 000,00 €

70%

Etude de faisabilité d'unités de méthanisation agricole en Pays d'Arles

PETR Pays d'Arles

60 000,00 €

21 000,00 €

35%

Etude de faisabilité pour l'installation d'ombrières photovoltaïques en autoconsommation

ACCM

40 000,00 €

20 000,00 €

50%

Etude de définition et de programmation en vue de la réhabilitation d'un bâtiment intercommunal à Arles Trinquetaille

ACCM

70 000,00 €

28 000,00 €

40%

**TOTAL AXE 2 (16 opérations)****2 834 905,00 €****3 580 065,00 €**

Requalification des anciennes friches industrielles des Papeteries Etienne : acquisitions foncières (sortie de portage EPF)	ACCM	1 238 251,73 €	371 475,00 €	30%
Requalification des anciennes friches industrielles des Papeteries Etienne : travaux (bâtiments)	ACCM / Les rencontres d'Arles	4 800 000,00 €	1 500 000,00 €	31%
Etude pour la requalification de la zone d'activité commerciale de Fourchon à Arles	ACCM	100 000,00 €	40 000,00 €	40%
Etude d'aménagement de la zone des Minimés	Arles	100 000,00 €	40 000,00 €	40%
Requalification de la zone d'activité du Pont à Plan d'Orgon : études de maîtrise d'œuvre (diagnostic, projet, études techniques)	TPA	250 000,00 €	100 000,00 €	40%
Requalification de la zone d'activité du Pont à Plan d'Orgon : travaux (voirie, pluvial, éclairage public)	TPA	2 355 000,00 €	235 500,00 €	10%
Réhabilitation de l'ancienne bergerie du château de Montauban à Fontvieille en un incubateur greentech - Aménagements intérieur et extérieur	CCVBA	912 461,00 €	138 774,00 €	15%
Projet de Taureau Pôle - études	Arles	375 000,00 €	185 500,00 €	50%
<b>TOTAL AXE 3 (8 opérations)</b>		<b>10 130 712,73 €</b>	<b>2 611 249,00 €</b>	

## AXE 4 UN PATRIMOINE NATUREL PRESERVE

Restauration de l'aqueduc du canal de la Haute Crau	ACCM	4 500 000,00 €	900 000,00 €	20%
Gestion des déchets : Création d'un quai de transfert pour la collecte des déchets à Saint Rémy de Provence ou à Eyragues	CCVBA	1 210 000,00 €	605 000,00 €	50%
Gestion des déchets Requalification de deux déchetteries à Maussane et Saint Rémy de Provence	CCVBA	2 265 000,00 €	509 171,00 €	23%
Gestion des déchets : Schéma de maillage d'implantation et d'organisation des déchetteries du territoire de Terre de Provence	TPA	40 000,00 €	16 000,00 €	40%
Gestion des déchets : Création d'une déchetterie à Cabannes	TPA	800 000,00 €	300 000,00 €	38%
Gestion des déchets : Création d'une déchetterie à Châteaurenard	TPA	1 000 000,00 €	300 000,00 €	30%
Gestion des déchets : Création d'une déchetterie à Arles (zone Trinquetaille)	ACCM	1 000 000,00 €	300 000,00 €	30%
Gestion des déchets : Création d'une déchetterie à Arles (zone Nord)	ACCM	1 000 000,00 €	300 000,00 €	30%
<b>TOTAL AXE 4 (8 opérations)</b>		<b>11 815 000,00 €</b>	<b>3 230 171,00 €</b>	

Ecoquartier de St Etienne du Grès (Cours du Loup/Pomeyrol) - aménagement des espaces publics de compétence communale (voiries, connexions cyclables, jardin, réseaux hors STEP, étude faisabilité, extension école et cantine ...)	St Etienne du Grès	3 825 000,00 €	765 000,00 €	20%
Ecoquartier de St Etienne du Grès (Cours du Loup/Pomeyrol) - aménagements de compétence intercommunale (réseaux)	CCVBA	450 000,00 €	90 000,00 €	20%
Ecoquartier de St Rémy de Provence (Les Cèdres) - aménagement des espaces publics (parking paysager, bornes de recharge et liaison avec l'avenue de la Libération, AEP, assainissement, déchets hors bacs porte à porte.....)	St Rémy de Provence / CCVBA	1 575 000,00 €	315 000,00 €	20%
Ecoquartier de St Rémy de Provence (Ussol) - aménagement des espaces publics (voirie, bassin paysager, jardins partagés, jeux d'enfants, bornes de recharge, AEP, assainissement, déchets hors bacs porte à porte.....)	St Rémy de Provence / CCVBA	250 000,00 €	50 000,00 €	20%
<b>TOTAL AXE 5 (4 opérations)</b>		<b>6 100 000,00 €</b>	<b>1 220 000,00 €</b>	

<b>TOTAL TERRITOIRE PAYS D'ARLES (44 opérations)</b>		<b>36 412 574,73 €</b>	<b>11 888 877,00 €</b>	
--	--	------------------------	------------------------	--